



RAPPORT DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Conseil municipal du 26 Novembre 2019

PLAN DU RAPPORT

Introduction

1 – Le cadre juridique du DOB

2 – Les indicateurs macro-économiques et dispositions du PLF 2020

3 – Les orientations budgétaires et de ressources humaines 2020

4 – Les priorités politiques du BP 2020

Conclusion



INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire 2020 s'inscrit dans le cadre du vote du dernier budget du mandat.

Le choix de la majorité, comme celui de la municipalité précédente, est de voter le budget avant le renouvellement du conseil municipal en mars prochain afin d'assurer un bon fonctionnement de notre institution.

L'objectif de continuité du service public est également présent dans la volonté de la majorité de poursuivre son œuvre sur la voie engagée en 2014 et de rester fidèle aux engagements pris devant les Neversois.

➤ RAPPEL DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DU MANDAT

- La redynamisation du centre ville et de la vie de quartier
- Le développement de l'attractivité et la valorisation de l'image de Nevers
- L'amélioration du cadre de vie pour faire de Nevers une ville plus facile à vivre, plus verte, plus sûre
- La préservation de l'avenir de nos jeunes et le bien être de nos seniors au travers d'une offre de service public de qualité
- La mise en valeur de l'offre touristique, culturelle et patrimoniale avec l'ambition de tourner la ville vers la Loire
- La conduite d'une gestion exemplaire et transparente



1. LE CADRE JURIDIQUE DU DOB

➤ CADRE JURIDIQUE DU DOB – article L 2312- CGCT

En référence au Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- **Les orientations budgétaires sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes**, en fonctionnement comme en investissement, notamment les hypothèses d'évolution retenues pour la construction du projet de budget.
- **La présentation des engagements pluriannuels** notamment en matière de programmation d'investissement.
- Les informations relatives à **la structure et la gestion de l'encours de dette** et les perspectives pour le projet de budget.
- **L'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et de l'endettement** à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, ainsi que pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, **les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel notamment de rémunération, et à la durée effective du travail.**

En référence à la Loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018 :

-L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

-L'évolution du besoin de financement (solde entre les nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts)



2. LES INDICATEURS ET LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PLF 2020

➤ LES INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES DU PLF 2020

Indicateurs économie française	2017	2018	LFI 2019	PLF 2020
Déficit public (en % PIB)	-2,8%	-2,5%	-3,1%	-2,2%
Dette publique (en % PIB)	98,4%	98,4%	98,8%	98,7%
Taux de croissance économique	2,3%	1,7%	1,4%	1,3%
Taux d'inflation	1,0%	1,6%	1,0%	1,0%
Prélèvement obligatoire (en % PIB)	45,2%	45,0%	44,7%	44,3%
Dépenses publiques (en % PIB)	55,0%	54,4%	53,8%	53,4%
Déficit de la balance commerciale	-58 Mds	-59 Mds	-56 Mds	-56 Mds
Evolution du pouvoir d'achat	1,4%	1,2%	2,0%	1,2%
Evolution consommation des ménages	1,6%	0,9%	1,2%	1,5%
Investissement des entreprises	5,2%	4,0%	3,5%	3,1%

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PLF 2020 POUR LES COLLECTIVITES

- **La suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et la réforme du financement des collectivités locales**

L'article 5 du PLF 2020 organise tout le dispositif de suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour la période courant de 2020 à 2023

Du point de vue des contribuables :

* Pour les 80% d'entre eux qui répondent aux conditions de revenus fixées par la Loi, ils ne paieront plus de TH sur leur résidence principale à partir de 2020

* Pour les 20% d'entre eux, ils profiteront en 2020 du gel des taux de TH imposé par l'Etat aux collectivités locales – puis bénéficieront d'un dégrèvement progressif à compter de 2021 (30% en 2021; 65% en 2022) pour en être totalement exonérés en 2023 comme l'ensemble des contribuables

Attention ! La TH des résidences secondaires, la taxe sur les logements vacants et la contribution à l'audiovisuel sont maintenues

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PLF 2020 POUR LES COLLECTIVITES

Du point de vue des collectivités locales :

En 2020 :

Obligation de gel du taux de taxe d'habitation au niveau de 2019

Limitation de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales TH à 0,9% (amendement en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale dérogatoire aux dispositions législatives)

A compter de 2021 :

Les communes ne percevront plus de produit de TH sur les résidences principales – les 20% des contribuables encore soumis à la TH paieront directement à l'État

Les communes ne percevront plus également les compensations fiscales de TH issues des précédentes réformes

En contrepartie, elles bénéficieront du transfert de la taxe et des compensations sur le foncier bâti des départements : Pour garantir une compensation à l'euro près, un mécanisme de coefficient correcteur sera mis en place

Cette compensation sera toutefois calculée sur la base des taux TH de 2017

Les communes retrouveront partiellement leur pouvoir de vote de taux – mais pas de possibilité de délibération d'exonération de foncier bâti (seulement en 2022)

➤ LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PLF 2020 POUR LES COLLECTIVITES

Cette réforme de la TH sur les résidences principales va également impacter plusieurs mécanismes fiscaux :

- L'obligation de revoir les règles de lien entre les taux : le taux de foncier bâti deviendra le taux pivot dans l'établissement des règles de lien
- L'évolution du taux de TH pour les résidences secondaires et pour les logements vacants ne sera plus libre et fortement dépendante du taux de foncier bâti
- Le calcul des dotations d'Etat et de péréquation des collectivités : ce ne sont pas moins de 18 dispositifs péréquateurs et de dotations (DGF, DPV, FPIC, DSC etc...) qui seront impactés par cette réforme : au travers des potentiels fiscal et financier qui mesurent le niveau de ressources des collectivités, l'effort fiscal qui évalue la pression fiscale ou le coefficient d'intégration fiscal qui estime l'intégration fiscale d'un EPCI : les députés ont commandé un rapport au gouvernement pour examiner les conséquences précises avant le 2 janvier prochain

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PLF 2020 POUR LES COLLECTIVITES

• La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

L'article 52 du PLF 2020 propose, sur le modèle de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Cette réforme vise à remplacer, à produit fiscal constant, les valeurs locatives actuelles qui reposent toujours sur des loyers constatés en 1970.

Un prix au mètre carré, différent selon des secteurs d'évaluation, sera appliqué aux surfaces du bien. Ces tarifs seront mis à jour par l'administration fiscale à partir de l'évolution du prix des loyers constatée chaque année.

Cette révision sera conduite selon le calendrier suivant :

- Révision initiale pour actualiser les bases d'imposition des locaux d'habitation en fonction de la réalité du marché locatif,
- Déclaration par les propriétaires bailleurs, avant le 1^{er} juillet 2023, des informations relatives à leurs propriétés, notamment les loyers pratiqués
- Production par le gouvernement, avant le 1^{er} septembre 2024, d'un rapport au parlement exposant les impacts de la révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat
- Détermination en 2025, par les commissions locales, des nouveaux secteurs et des tarifs qui serviront de base aux valeurs locatives pour les impositions établies à compter de 2026

• La fixation de la Dotation Globale de Fonctionnement 2020

L'article 21 du PLF 2020 fixe le montant de la DGF à 26,8 Mds €

A périmètre constant, la DGF est stable

Cette année encore, l'augmentation de la dynamique des composantes de la DGF (dont la péréquation) est donc totalement financée par les collectivités au travers des prélèvements sur :

- Les dotations gagées dont la DCTRP (+122 M€) pour le financement des compensations des exonérations relative à la fiscalité locale (+59 M€) ou la suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics (+25 M€)...
- La Dotation forfaitaire des communes (+216 M€) ou de la Dotation de compensation EPCI (+30 M€) pour le financement des abondements de DSU (+90 M€), DSR (+ 90 M€), de la croissance démographique communale (+36 M€) et de l'augmentation de la dotation Interco (+30 M€)



3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DE RESSOURCES HUMAINES 2020

➤ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

De manière synthétique

Le maintien de nos taux de fiscalité

La maîtrise de nos charges d'exploitation

La poursuite de notre désendettement

Le financement des « coups partis » en investissement

La recherche active de cofinancements de nos projets et de nos évènements

Le respect des grands équilibres financiers

Les diapositives à venir permettront de préciser et d'illustrer ces objectifs financiers pour le BP 2020

LA FISCALITE

- **Le maintien des taux de fiscalité en 2020**

Taux en %	Taux 2019	Proposition 2020	Strate 2018
Taxe d'habitation	19,25 %	19,25%	20,00%
Taxe foncière bâti	26,19%	26,19%	23,19%
Taxe foncière non bâti	88,51%	88,51%	54,25%

- **La prise en compte du coefficient de revalorisation des bases prévu au PLF 2020 : 0,9%**

Bases imposées en €	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	52 660 588 €	54 075 647 €	54 562 328 €
Taxe foncière bâti	51 803 932 €	52 708 377 €	53 182 752 €
Taxe foncière non bâti	93 321 €	93 342 €	93 342 €

➤ LA FISCALITE (suite)

- Le produit fiscal des impôts des ménages en 2020

Produit fiscal en €	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	10 118 041 €	10 409 562 €	10 503 248 €
Taxe foncière bâti	13 567 450 €	13 804 324 €	13 928 563 €
Taxe foncière non bâti	82 598 €	82 617 €	82 617 €
Total du produit fiscal	23 768 089 €	24 296 503 €	24 514 428 €

La délibération du vote des taux de fiscalité pour 2020 sera présentée lors du vote du BP 2020 au conseil municipal du 17 décembre prochain

➤ LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

• Les hypothèses d'évolution de la DGF en 2020

DGF	2019	2020	Evolution
Dotation forfaitaire	6 340 150 €	6 283 000 €	- 57 150 €
Dotation de solidarité urbaine	2 749 424 €	2 878 647 €	129 223 €
Dotation nationale de péréquation	473 027 €	449 353 €	- 23 674 €
DGF Totale	9 562 601 €	9 611 000 €	+ 48 399 €

Ces hypothèses pourront être actualisées en fonction des avancées des discussions sur le PLF 2020

Elles sont également basées sur une stabilisation de notre population

➤ LA TARIFICATION

• Les hypothèses d'évolution en 2020

- * Au global, Il n'est pas prévu d'évolution importante des tarifs : inférieure à l'inflation
- * Certains tarifs ne connaîtraient pas d'évolution en 2020 : pour exemples :
 - > la restauration scolaire
 - > les accueils des centres de loisirs
 - > le conservatoire de musique et d'art dramatique
 - > la médiathèque J Jaurès
 - > l'occupation temporaire du domaine public
- * Une réflexion devrait être menée à la fois sur le principe du pass bienvenu, dont la faible utilisation constatée en 2018 se confirme en 2019, et sur la mise en cohérence des dispositifs comme le pass Culture, le passeport jeune, la carte avantage Jeunes J Box58 présents sur notre territoire

➤ L'EVOLUTION DE NOS RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT EN 2020

• Les hypothèses d'évolution en 2020

* Au global, elles devraient se stabiliser au niveau du BP 2019, soit 52,6 M€

* Elles devraient également se situer dans la moyenne constatée dans les villes de même strate et renforcer la tendance observée depuis le début de mandat

en €/habitant <i>(source DGFIP)</i>	VDN 2014	Strate 2014	VDN 2018	Strate 2018
Impôts et taxes	723 €	670 €	740 €	741 €
DGF	326 €	257 €	269 €	199 €
Tarification	non disponible	Non disponible	53 €	110 €
Total	1 566 €	1 469 €	1 519 €	1 515 €

➤ L'EVOLUTION DE NOS CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN 2020

• Les hypothèses d'évolution en 2020

* Au global, les dépenses réelles de fonctionnement devraient évoluer de 0,5% : 48,1 M€ en 2020 contre 47,9 M€ au BP 2019 (dans la cible de l'Etat < 1,2%)

* Elles devraient également être légèrement supérieures à la moyenne constatée dans les villes de même strate

en €/habitant (source DGFIP)	VDN 2014	Strate 2014	VDN 2018	Strate 2018
Personnel	731 €	757 €	734 €	755 €
Charges externes	274 €	294 €	261 €	281 €
Subventions versées	182 €	119 €	173 €	106 €
Total	1 400 €	1 369 €	1 414 €	1 380 €

➤ LA MAÎTRISE DE NOS CHARGES D'EXPLOITATION

L'objectif d'exploitation est actualisé à 46,7 M€ pour 2020 contre 46,5 € en 2019

Cette évolution est justifiée par la prise en compte de la dynamique de certains postes de dépenses, comme les fluides.

Cet objectif tient compte également :

> du financement de nouvelles dépenses à la demande de l'Etat (en principe compensées par l'Etat) :

- Les écoles maternelles de l'enseignement privé (286 K€)
- Les petits déjeuners dans les écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire (5,8 K€)

> du transfert de la compétence pluviale à l'Agglomération au 01/01/2020 : l'évaluation financière est en cours et devrait se concrétiser au travers d'une décision modificative en 2020

➤ LA MAÎTRISE DE NOS CHARGES D'EXPLOITATION (suite)

Les principales évolutions des postes d'exploitation en fonctionnement

Charges en M€	BP 2019	BP 2020	Evolution
011 – charges générales	10,6 M€	10,9 M€	3%
012 – charges personnel	27,2 M€	27,2 M€	0%
65 – charges gestion courante	8,3 M€	8,3 M€	0%
014 – atténuations de produit	0,4 M€	0,4 M€	0%

Hypothèse de stabilité des principaux postes entre le BP 2019 et le BP 2020

• Les effectifs

	au 01/07/2019	Objectif 2020
Postes permanents	694	Stabilisation des effectifs
Dont Fonctionnaires	566	
Dont non titulaires	128	

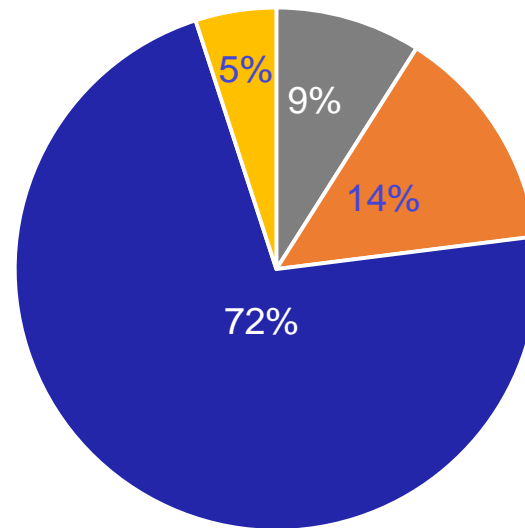
48 recrutements en 2019

* 13 fonctionnaires

* 35 contractuels

28 départs à la retraite en 2019

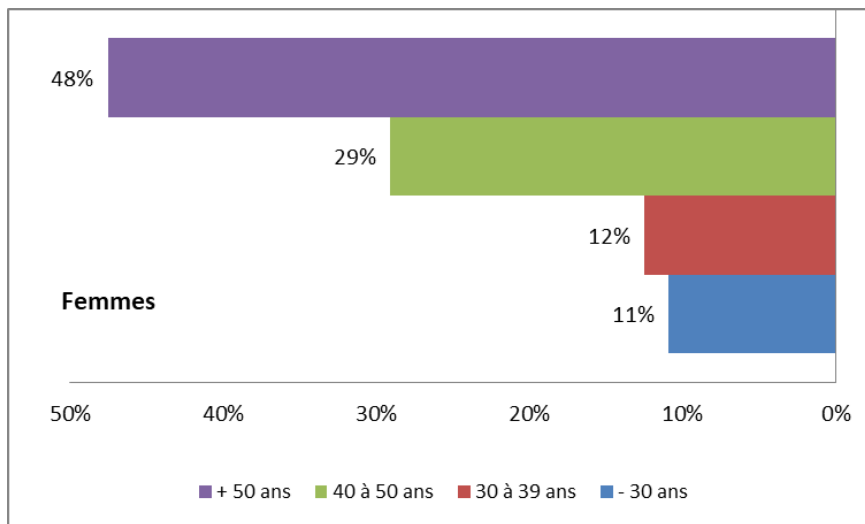
21 Départs à la retraite en 2020
(recensés à ce jour)



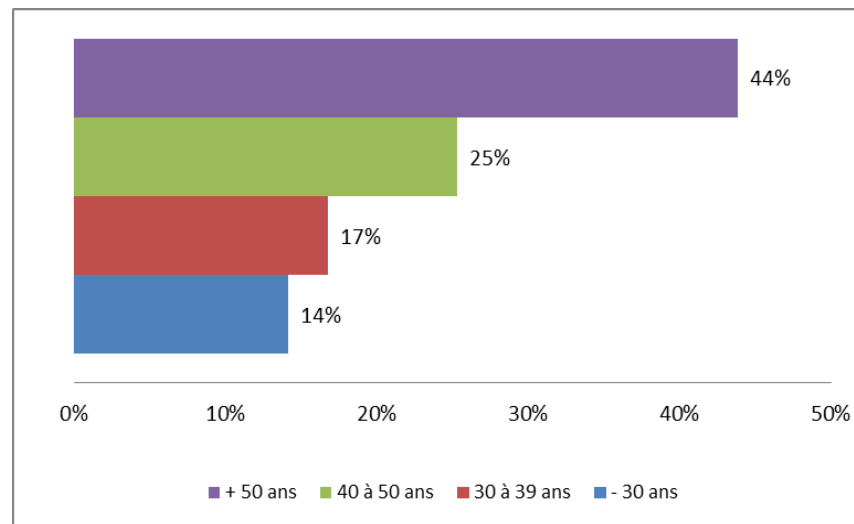
■ Cadre A ■ Cadre B ■ Cadre C ■ Autres

• La pyramide des âges

Femmes



Hommes



45,80% des agents ont plus de 50 ans

➤ LES INDICATEURS ET LES ORIENTATIONS RESSOURCES HUMAINES

• Le temps de travail

Durée Légale	En 2015	En 2019 et en 2020
1 607 heures	1 512 heures	1 538 heures

• L'absentéisme

Absences	Taux 2018	Taux 31/10/2019
Maladies ordinaires	3,63%	4,23%
Grave et longue maladie	2,22%	1,98%
Longue durée	1,03%	0,33%

A ce jour un
taux global
de 6,54%
contre
6,88% en
2018

➤ LES INDICATEURS ET LES ORIENTATIONS RESSOURCES HUMAINES

- **La formation** (plan de formation quadriennal 2019-2022)

Indicateurs	En 2018	Au 31/10/2019
Nombre de jours total	2 637	1 335,5
Nombre de jours/agent	4,25	2,15

Un développement important de l'apprentissage et des services civiques

- **Les avantages en nature**

(données sur les 10 premiers mois de 2019)

- > Logement/véhicule de fonction du Directeur Général : valorisation de 5 063 €
- > Logements pour nécessité de service : 20 agents pour 31 477,33 €
- > Restauration : 43 agents pour 11 569,90 € (équivalents de 2 388 repas)

➤ LES INDICATEURS ET LES ORIENTATIONS RESSOURCES HUMAINES

• La parité

Indicateurs 2019	Hommes	Femmes
Catégorie A	63%	37%
Catégorie B	42%	58%
Catégorie C	45%	55%
Total effectif	47%	53%

• L'égalité Homme/femme

Les éléments d'analyses figurent dans le rapport annuel inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal

➤ LES INDICATEURS ET LES ORIENTATIONS RESSOURCES HUMAINES

• Les orientations RH pour 2020

Poursuivre la politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines engagée depuis le début de mandat au service de la modernisation des processus de production du service public

Agir en faveur et pour le bien-être des agents territoriaux au travers:

- De la reconnaissance des mérites lors de la commission d'avancements de grade et de promotions internes : en 2019, 82 agents ont été promus
- D'une politique sociale favorable : Régime indemnitaire (RIFSEEP), avantages liés au CNAS et à l'Amicale du personnel
- D'une amplification de la démarche de bien-être au travail : Sécurité et prévention au travail avec le nouveau centre de santé inter-fonctions publiques et des prestations offertes favorisant le bien être au travail (cours de relaxation, salles de détente etc...)

➤ LA POURSUITE DU DESENDETTEMENT

Lors du vote de la reprise du résultat du compte administratif en avril dernier, nous avons pris l'engagement de réduire l'encours de dette en 2019 et 2020 comme suit :

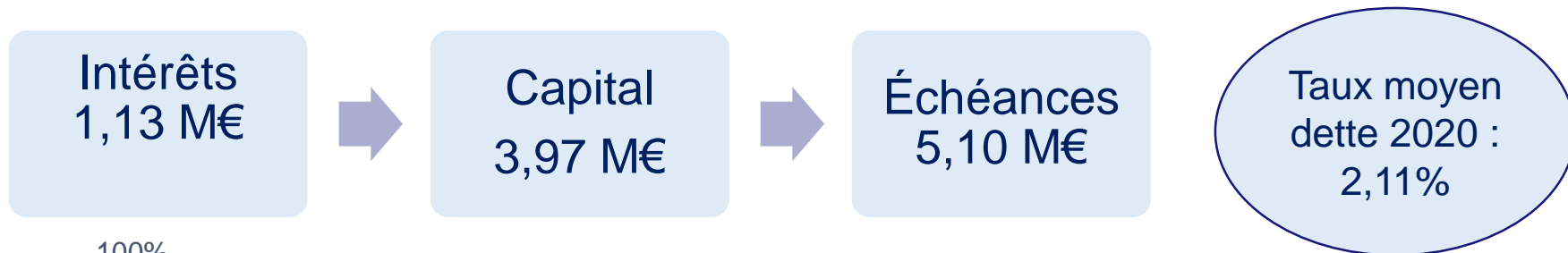
Années	Encours de dette au 31/12
2018	49,9 M€
2019	49,2 M€
2020	47,9 M€

- 2M€
en
deux
ans

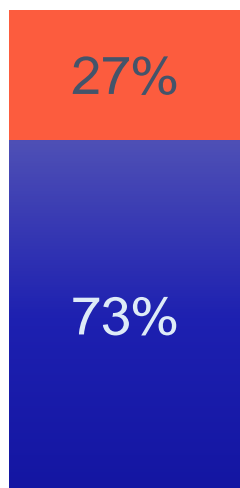
La préparation budgétaire 2020 est construite dans ce sens – les objectifs seront tenus

L'évolution du besoin de financement pour 2020 sera négatif de - 1,3 M€ (dans la cible de l'Etat < 0)

➤ LA STRUCTURE DE LA DETTE PROPRE 2020



100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%



■ Taux fixe ■ Taux variable

Emprunt
prévisionnel
2020 :
2,58 M€

CRD
prévisionnel
au
31/12/2020
47,9 M€

➤ LES INDICATEURS DE LA DETTE GARANTIE 2020

Bénéficiaires	CRD en €	% CRD	ANNUITES en €	% ANNUITE
Nièvre habitat	16 512 394 €	45,2%	1 335 660 €	43,2%
HABELLIS	14 036 574 €	38,4%	797 017 €	25,8%
N. Aménagement	2 325 925 €	6,4%	586 199 €	18,9%
1001 Vies Habitat	1 638 492 €	4,5%	214 301 €	6,9%
Coallia	930 152 €	2,5%	12 557 €	0,4%
SCIC Habitat	557 063 €	1,5%	119 893 €	3,9%
Pagode	469 017 €	1,3%	17 329 €	0,6%
ASEM	58 182 €	0,2%	4 329 €	0,1%
ASPTT Tennis	37 089 €	0,1%	7 867 €	0,3%

CRD au
31 /12
2020 :
36,6 M€

➤ LE FINANCEMENT DES COUPS PARTIS EN INVESTISSEMENT

La programmation pluriannuelle des investissements va être davantage structurée en autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP)

Cette technique financière permet de voter le budget pluriannuel d'un programme et d'ajuster les inscriptions budgétaires annuelles aux seuls besoins de crédit de paiement

Elle sera utilisée dans le cadre du financement des projets, des programmes de gestion de parc (informatique etc...), ou des programmes d'entretien courant (éclairage public etc...)

Le besoin de financement des coups partis en 2020 s'élèverait à 6,7 M€

Le financement des coups partis devrait être assuré par :

- emprunt : 39%
- autofinancement : 36%
- subvention : 25%

EXTRAIT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR 2020

	Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Conventions publiques d'aménagement	6 193 000 €	915 000 €	1 796 000 €	2 176 000 €
Monuments historiques	1 554 966 €	469 966 €	1 035 000 €	50 000 €
OPAH RU	300 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Aéroport	180 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Maison des parentalités (cœur de ville)	2 355 076 €	/	1 340 956 €	1 014 120 €
Portage de murs commerciaux (cœur de ville)	774 000 €	140 000 €	317 000 €	317 000 €
Renouvellement urbain quartier du Banlay	24 888 800 €	1 377 413 €	3 126 547 €	2 808 400 €

EXTRAIT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR 2020 (suite)

	Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Parc matériel roulant	1 050 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Accessibilité	500 000 €	100 000 €	200 000 €	200 000 €
Chauffage des bâtiments	800 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Eclairage public	1 200 000 €	300 000 €	450 000 €	450 000 €
Résidence Inès	160 000 €	160 000 €	/	/
Voirie/Réseau	2 820 000 €	860 000 €	980 000 €	980 000 €
Parc informatique	951 400 €	333 800 €	308 800 €	308 800 €

LE RESPECT DES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Le dernier budget du mandat s'inscrira dans la continuité d'une gestion saine et responsable des finances de la Ville

L'objectif fixé au BP 2020 est de conserver des indicateurs d'épargne et de dette en zone verte :

- Un niveau d'épargne brute de l'ordre de 5 M€
- Un niveau d'épargne nette de l'ordre de 1 M€
- Une capacité de désendettement cible de 10 ans



4. LES PRIORITES POLITIQUES BP 2020

➤ LES PRIORITES POLITIQUES DU BP 2020

Le budget sert un projet politique qui se concrétise au travers de politiques publiques

Comme cela a été rappelé en introduction, l'action de la municipalité s'inscrira naturellement dans les 85 engagements du mandat

Les développements à venir permettront de préciser des éléments de contexte et des objectifs propres à certaines politiques publiques pour 2020 :

- De la qualité du cadre de vie et de l'attractivité de notre ville
- De la redynamisation du commerce de centre-ville
- De l'offre éducative et culturelle de qualité
- Du besoin de plus de lien social et intergénérationnel

LE PROGRAMME NATIONAL ACTION CŒUR DE VILLE

Le programme Action Cœur de ville initié par l'Etat et associant la Caisse des Dépôts, l'ANAH, et Action Logement comme principaux partenaires financeurs, a inscrit en priorité nationale la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.

La ville de Nevers est engagée dans un projet stratégique de revitalisation de son cœur d'agglomération depuis 2014 au travers de projets structurants en terme d'habitat, de commerce, de mobilité, de restauration patrimoniale, d'accès aux équipements et d'innovation.

Ce projet a été sélectionné par le Plan national Action Cœur de Ville et Nevers fait partie des 222 territoires retenus.

Il a donné lieu à la mise en place d'une Convention-cadre signée le 19 novembre 2018.

- La Convention-cadre a fait l'objet d'une homologation en Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2019.
- Un avenant de projet ouvrant la phase de déploiement sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il vous est proposé ci-après la revue de 5 projets livrés en 2020

Requalification du site de la Jonction



Quai de la Jonction : 537 K€

Travaux en cours

- Etat (DSIL) :
122.828 €
- Région :
120.000 €

Renaturation piscine de la Jonction : 1,1 M€

Début des travaux 11-2019 / fin 02/2020

- Etat (FNADT) : 437.500 €
- Département : 100.000 €
- Agglomération: 208 258 €

Réaménagement de l'Avenue Pierre Bérégovoy



Montant des travaux : 1,6 M€

Travaux Phase 1 terminés / Phase 2 en cours – Fin 11/2019

- FEDER : 462.555 €
- Etat (DSIL) : 338.432 €
- Région : 120.000 €

Création d'une salle des fêtes



Budget 781 K€ HT

Travaux en cours : début 07/2019 – fin 02/2020

- Etat (DPV) : 388.147 €
- Département (DCE): 61.192 €

Restauration des façades de l'hôtel de Ville



Budget : 1,5 M€

Travaux en cours : fin 11/2020

- Etat (DSIL) : 400.000 €
- Etat (DRAC) : 335.670 €



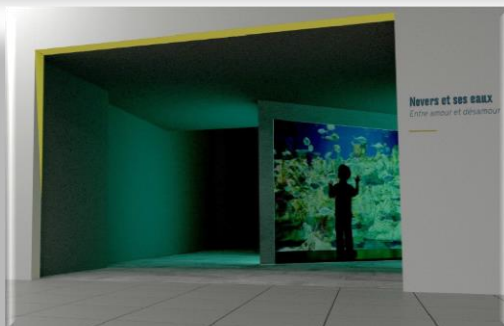
Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine



Budget : 290.000 €

Début des travaux 12/2019 – Fin 04/2020

- Etat (DRAC) : 100.000 €
- Région : 10.000 €



➤ LA PROXIMITE ET L'INNOVATION SOCIALE

L'ambition est de créer du lien avec les habitants, de fédérer les acteurs au service de tous les publics, notamment la jeunesse

Les démarches participatives et les concertations avec les habitants se multiplient : nous veillons à ce que les habitants soient acteurs et pas seulement consommateurs du service public et participent à construire notre ville de demain

Pour exemple, les nouveaux ateliers organisés
Pour le projet de renouvellement urbain du Banlay

Une action volontariste a été engagée auprès des habitants des quartiers au travers de la GUP, et des animations pilotées par les ambassadeurs de proximité



La Gestion Urbaine de Proximité



La GUP se définit comme l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et à l'amélioration des conditions de vie quotidiennes des habitants.

La GUP vise à améliorer la qualité de vie des habitants dans leurs quartiers, en les rendant acteurs, mieux coordonner les interventions des opérateurs présents sur le quartier, et soutenir / accompagner les initiatives des habitants dans l'amélioration de leur habitat et de leur cadre de vie.

La GUP s'articule autour :

- **Des cellules de veille** : Cette instance, constituée des personnes ressources sur le terrain (habitants relais, centres sociaux, bailleurs sociaux, Nevers Agglomération, Asem ...) permet de faire participer les habitants et les structures de quartier au constat des dysfonctionnements et d'émettre des propositions
- **Des diagnostics en marchant** : ces visites de terrain permettent aux partenaires et aux habitants relais de localiser et de commenter les dysfonctionnements, et d'émettre des suggestions

Les animations pilotées par les Ambassadeurs de Proximité

En 2019, 4 animations ont été réalisées

Le printemps des quartiers



Halloween des quartiers



La fête des jardins

L'été des quartiers



Les actions en faveur de la Jeunesse

En 2019, 4 actions ont été initiées pour permettre à la jeunesse d'être un élément moteur de la dynamique locale



Les jeunes veillent sur leurs aînés

Un partenariat avec Nièvre Habitat, le Crédit Agricole, le Centre Communal d'Actions Sociales et Nevers Agglomération qui vise :

- A créer de véritables échanges intergénérationnels qui allient jeunes et seniors
- Constituer un groupe de jeunes volontaires souhaitant s'engager au service des aînés

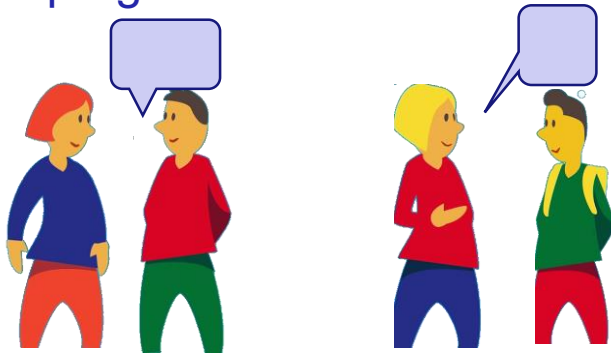
18 jeunes ont eu pour missions de :

- Être à l'écoute des personnes âgées
- Tisser une relation de confiance avec les personnes âgées
- Prévenir l'arrivée d'une canicule
- Communiquer sur le plan canicule

Les actions en faveur de la Jeunesse (suite)

Le Passeport Jeunes

Un dispositif offert par la Ville de Nevers. Il a permis d'avoir accès à de nombreuses activités pendant les vacances d'été. Il était réservé aux jeunes âgés entre 14 et 25 ans et qui habitent la **Ville de Nevers**. Les jeunes avaient la possibilité de composer leur propre programme d'activités.



500 jeunes
bénéficiaires

Pour bénéficier de ce dispositif, les jeunes devaient être éligibles au quotient familial tranche 1, tranche 2 et fournir les pièces justificatives suivantes :

- Copie de la pièce d'identité.
- Justificatif de domicile.
- Quotient Familial.

Les actions en faveur de la Jeunesse (fin)

Le Concert de rap au théâtre lors d'une journée consacrée à la culture HIP HOP

Un concert de rap avec FREEMAN
Des performances de Break-Dance
Une exposition graffiti

275 jeunes de
14 à 30 ans
issus des
quartiers
prioritaires




➤ LES MESURES EN MATIERE D'EDUCATION

- Les petits déjeuners dans les écoles situées en zone de réseau d'éducation prioritaire



- La restauration scolaire avec le service d'un repas végétarien hebdomadaire
- Le financement des écoles maternelles de l'enseignement privé en application de la loi n°2019-791 du 26 Juillet 2019 pour une école de la confiance
- La renégociation du contrat enfance jeunesse qui arrive à échéance au 31/12/2019 : un nouveau contrat dont le périmètre pourrait être élargi à d'autres domaines

Le développement des services aux usagers

MUSEE	MEDIATHEQUE	CMAD	ANIMATION DU PATRIMOINE	THEATRE
				
Ouverture de Micro-folie Nevers	Extension des horaires d'ouvertures	Création CHAM rentrée 2019	Lancement des travaux du CIAP	Saison culturelle
Tarifs gratuits pour les étudiants	Lancement des formations informatiques	Projet Orchestre Formation musicale	Nouvelles activités estivales (escape game)	Création d'une offre de commercialisation
Brunchs en période estivale				Lancement des « Résidences TMN »

Zoom sur la Culture

Création d'une classe à horaires aménagés musicale

14 élèves (7 filles / 7 garçons) / 5 heures d'enseignement musical hebdomadaire / 14 professeurs impliqués

Micro-folie Nevers – Brunchs au musée

1ère Micro-folie de BFC / 2026 visiteurs
8 Brunchs au musée durant l'été : 100 repas servis

Théâtre municipal - Saison culturelle 2018 2019

12 000 visiteurs / 100 jours d'ouverture / 39 spectacles
Soutien de la DRAC et Région BFC

Extension des horaires d'ouvertures de la médiathèque

Ouverture étendue de 20% / Mercredi en journée continue / Hausse de 81% des inscrits actifs

Conseil municipal du 26 Novembre 2019

55

Les perspectives culturelles

- Développer davantage de synergies entre les équipements culturels (coréalizations, prêt de matériel, création d'outils commun à l'image de la plateforme culture.nevers.fr...)
- Renforcer l'accompagnement des acteurs culturels du territoire grâce à des actions de valorisation et de médiation autour de leurs pratiques et de leurs missions
- Poursuivre le développement d'actions EAC à destination de l'ensemble des publics (adultes / enfants / scolaires / publics empêchés).

➤ LA REDYNAMISATION DU COMMERCE DE CENTRE-VILLE

Des actions ont été mises en place contre la vacance commerciale :

- Le droit de préemption commercial (sur le fonds de commerce)
- La taxe sur les friches commerciales
- Le dialogue et la mobilisation des acteurs de l'immobilier commercial (propriétaires et agents immobiliers, Chambre des propriétaires, notamment par l'accueil des porteurs de projet)
- La signature de la convention Démonstrateur avec la CDC intégrée désormais dans le programme Action Cœur de Ville

Deux nouvelles actions de gestion du foncier commercial sont en cours :

- **Les pépinières commerciales** : sous location de cellules commerciales avec loyer progressif et modéré
- **Le portage de murs commerciaux** : acquisition et rénovation de quatre cellules commerciales rue F Mitterrand

➤ LA QUALITE DU CADRE DE VIE

- **Une ville verte :**

- l'obtention de la 4^{ème} fleur
- la préservation de la biodiversité



- **Une ville propre :**

- Les actions quotidiennes conjointes de la Ville et de l'Agglomération
- Les campagnes de communication d'éducation citoyenne et de respect du domaine public



- **Une ville « Smart » et agréable à vivre :**

- Les objets connectés (éclairage public, passage piéton, e tree)
- Le développement des pistes cyclables



CONCLUSION



➤ CONCLUSION

Ce débat d'orientation budgétaire 2020 est l'occasion de dresser le bilan de notre gestion financière du mandat.

Dans un contexte de contrainte financière sans précédent, nous avons conduit une gestion responsable et optimisée qui aura permis :

- De baisser les taux de fiscalité
- D'investir et de transformer la Ville
- De conserver un niveau de service public de qualité
- De préserver durablement les finances de la ville, en particulier ses niveaux d'épargne et sa capacité de désendettement



Grâce à d'importantes économies de gestion

FIN DE LA PRESENTATION